

## DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Articles 625 à 631 de "l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil" du 15/01/1975.  
(Décret du 15 mai 1974, arrêté du 16 mai 1974)

Identité du ou des demandeurs Je soussigné(e) (1).....  
.....

Domicilié(e) à.....  
.....

Nature du livret Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2) :  
d'époux,  
de mère naturelle,  
de père naturel,  
de parents naturels

Motif de la demande Pour le motif suivant (2) :  
Perte, vol ou destruction du premier livret (Art. 15)  
Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des  
personnes qui figurent au livret (Art. 16)  
Epoux dépourvu du livret (Art. 14)  
Suite à un divorce ou une séparation

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et  
(éventuellement) au verso sont exacts.

A Ste Gemmes sur Loire, le.....

Signature,

- (1) Noms en lettres capitales  
(2) Rayer la mention inutile

Mariage contracté à la Mairie de.....

le.....

**ENTRE**

Nom (1).....

Prénom.....

Date et lieu de décès.....

Divorce ou séparation de corps.....

Nom (1).....

Prénom.....

Date et lieu de décès.....

Divorce ou séparation de corps.....

**ENFANTS**

1) Prénoms.....

Né(e) le .....

à.....

Décédé(e) le.....

2) Prénoms.....

Né(e) le.....

à.....

Décédé(e) le.....

3) Prénoms.....

Né(e) le .....

à.....

Décédé(e) le.....

4) Prénoms.....

Né(e) le.....

à.....

Décédé(e) le.....

5) Prénoms.....

Né(e) le .....

à.....

Décédé(e) le.....

6) Prénoms.....

Né(e) le.....

à.....

Décédé(e) le.....

7) Prénoms.....

Né(e) le .....

à.....

Décédé(e) le.....

8) Prénoms.....

Né(e) le.....

à.....

Décédé(e) le.....

9) Prénoms.....

Né(e) le .....

à.....

Décédé(e) le.....

10) Prénoms.....

Né(e) le.....

à.....

Décédé(e) le.....

**Nota :** Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'Etat Civil des personnes considérées. **L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.**

(1) Nom en lettres capitales